

## **Séance du Conseil communal du mardi 1<sup>er</sup> juin 2004.**

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal vendredi 30 avril 2004.

### **INTERCOMMUNALES**

#### **2. I.F.H.O.**

Assemblée générale extraordinaire du 30/06/2004.  
Projet de fusion par absorption de l'intercommunale I.F.H.O. par l'intercommunale I.D.E.TA.  
Rapport du conseil d'administration sur l'opération de fusion.  
Dissolution de l'intercommunale I.F.H.O.

#### **3. I.F.H.O.**

Assemblée générale ordinaire du 30/06/2004.  
Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du comité de surveillance.  
Approbation. Rapport du commissaire réviseur. Notification.  
Comptes annuels arrêtés au 31/12/2003. Approbation.  
Décharge à donner aux membres du conseil d'administration, du collège des commissaires, du comité de surveillance et au commissaire-réviseur pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2003.

#### **4. I.H.F.**

Assemblée générale ordinaire du 24/06/2004.  
Rapport d'activités pour l'exercice 2003.  
Bilan et compte de résultats 2003 et proposition de répartition bénéficiaire.  
Rapport du commissaire-réviseur, de gestion, du collège des commissaires et du comité de surveillance.  
Décharge à donner aux administrateurs, commissaire-réviseur et commissaires.  
Désignation du commissaire-réviseur.

#### **5. I.M.S.T.A.M.**

Assemblée générale ordinaire du 14/06/2004  
Comptes 2003.  
Rapport des commissaires. Rapport du réviseur.  
Décharge aux administrateurs et commissaires.

#### **6. T.M.V.W.**

Assemblée générale ordinaire du 18/06/2004  
Rapport du conseil d'administration.  
Rapport du collège des commissaires. Rapport du commissaire-réviseur.  
Approbation des comptes annuels de l'exercice 2003.  
Approbation des bilans et comptes de résultats "adduction" et "distribution".  
Décharge aux administrateurs, commissaire et commissaire-réviseur de leur gestion.

#### **7. I.P.A.L.L.E.**

Assemblée générale extraordinaire  
Renouvellement du mandat de commissaire-réviseur.  
Adaptation des statuts en matière d'égouttage  
Remplacement d'administrateur – secteur "eau"  
Remplacement d'administrateur – secteur "PME" et "Hospitaliers"

#### **8. I.P.A.L.L.E.**

Assemblée générale ordinaire

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-réviseur d'entreprises.

Approbation du bilan et du compte de résultats.

Affectation du résultat.

Décharge à donner aux administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur d'entreprises.

#### **9. I.C.F.E.**

Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2004

Rapport de gestion du conseil d'administration.

Rapport du collège des commissaires. Rapport du commissaire-réviseur.

Approbation des comptes annuels 2003.

Décharge à donner aux administrateurs.

Décharge à donner aux commissaires.

Décharge à donner au commissaire-réviseur.

Désignation du commissaire-réviseur.

Nomination statutaire.

### **CULTES - FABRIQUES D'ÉGLISE**

#### **10. Budget 2003 de la Fabrique d'Eglise de la Sainte-Vierge à Bouvignies. Avis**

#### **11. Comptes 2003 des Fabriques d'Eglise:**

- Saint-Martin à Ath,
- Saint-Pierre à Gibecq,
- Sainte-Waudru à Maffle,
- Saint-Pierre à Mainvault,
- Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies,
- Saint-Ursmer à Ormeignies
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame,
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand.

Avis.

#### **12. Compte 2003 du Synode de l'Eglise protestante unie de Belgique. Avis**

### **DISTRIBUTION D'EAU**

#### **13. a) Travaux de renouvellement des installations place de Lanquesaint et chemin du Castillon. Approbation**

#### **b) Souscription de parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne destinées au remplacement des raccords en plomb. Approbation**

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis deux dossiers visant :

1/ Au renouvellement des installations de la SWE à la Place de Lanquesaint et au

Chemin du Castillon suite aux travaux d'aménagement projetés à la Route de Lessines.

Ces travaux seront financés par les fonds propres de la SWDE et immobilisés à leur prix de revient dans le cadre du service de distribution de Dendre et Senne.

Le nouvel investissement sera amorti selon les règles approuvées par l'Assemblée générale du 26 mai 1998, à savoir 50 ans pour les conduites et 10 ans pour les appareils et les raccordements. La charge annuelle d'amortissement sera répartie comme suit :

\* 80% dans les amortissements globaux pratiqués par la SWDE

\* 20 % directement à charge du compte d'exploitation du service de Distribution de Dendre et Senne

2/ A la souscription de 18.628 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2001 a approuvé la répartition du résultat exceptionnel affecté au fonds de prévision, transformé le 31 décembre 2001, en réserve disponible.

Une partie de ce montant a, dans un premier temps, été utilisée pour compenser, pour les associés communaux, l'augmentation de capital liée au passage de la valeur nominale des parts sociales.

En ce qui concerne le solde destiné au remplacement des raccordements en plomb, il a été réparti au prorata des souscriptions acquises par les associés au 31 décembre 2000.

La part ainsi attribuée à la Ville d'Ath s'élève à. A présent, il y a lieu de souscrire le nombre de parts sociales correspondant à ce montant. Ces parts seront libérées en fonction du coût réel des travaux réalisés et n'aura aucune incidence sur le budget de la ville.

Il est suggéré au Conseil communal d'adopter ces propositions concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

## **DOMAINE COMMUNAL**

### **14. Aliénation de la parcelle cadastrée section B, n°668 C pie sise avenue des Artisans à Meslin-l'Evêque. Décision**

L'entreprise GALLOO-SOWAREC projette de réaliser des travaux d'extension de son centre de traitement des métaux ferreux et non ferreux, implanté depuis quelques années à l'Avenue des Artisans à Meslin-l'Evêque.

Dans le cadre de cette extension, cette entreprise nous a fait part de son souhait d'acquérir une partie d'une parcelle en vue d'y construire à front de l'Avenue des Artisans un petit bâtiment à usage de conciergerie pour son site d'activité économique.

Une servitude de passage sera constituée en faveur de la Ville afin de maintenir un accès aisé au bassin d'orage implanté à l'arrière de la parcelle.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

## **REVITALISATION URBAINE**

### **16. Démolitions rue Haute.**

- **Coordinateur sécurité-santé projet et réalisation. Conditions du marché de services. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.**

- **Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de marché. Décision.**

L'opération de revitalisation urbaine de la rue Haute prévoit dans un premier temps, la démolition des hangars, annexes, garages et autres immeubles sans intérêt qui saturent actuellement l'îlot.

M. Navez, désigné en qualité d'auteur de projet pour cette étude, ne souhaite pas exercer la mission de coordinateur sécurité-santé.

Il convient donc d'arrêter les conditions du marché de service relatif à la mission susdite relative au projet et à la réalisation et de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Le projet relatif à ces travaux de démolitions est établi par M. l'architecte NAVEZ. Le mode de passation de marché pourrait être l'adjudication publique.

Ces travaux prévus à la convention-exécution 2004 sont susceptibles d'être subsidiés à concurrence de 75% dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du Cente Ancien.

## **RENOVATION URBAINE**

### **17. Aliénation de parcelles sises rue Rigault. Décision**

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'îlot rue Rigault réalisés dans le courant de l'année 2001, la Ville a reconstruit un mur à la périphérie du domaine public offrant ainsi à quelques riverains de la rue de l'Industrie et de la rue de Pintamont, l'opportunité d'ouvrir des baies pour y créer des portes et fenêtres.

Ces travaux ont été réalisés par l'entrepreneur de la Ville et chaque riverain a remboursé sa quote-part d'intervention.

Préalablement à la signature de l'acte de bail emphytéotique à passer avec l'Habitat du Pays Vert concernant le terrain sur lequel ont été construits les 3 petits logements de la rue Rigault, il convient de vendre ces quelques m<sup>2</sup> de mur à chacun des riverains concernés.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

### **18. Octroi d'un droit de superficie sur un terrain sis rue du Mouton. Décision**

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la rue du Mouton, la Ville a récemment acquis l'immeuble sis rue du Mouton 3 en vue de le démolir et de remettre le terrain à un promoteur privé en vue d'y créer du logement.

La société INTERCONSTRUCT de Mouscron adjudicataire des travaux de la rue du Mouton est intéressée par l'opération et propose de construire un immeuble de

3 appartements moyennant octroi par la Ville d'un droit de superficie avec option d'achat sur le terrain concerné.

A la levée de l'option d'achat, soit au moment de la vente des appartements, le terrain susdit serait vendu.

Cette opération permettra à la Ville de récupérer une partie de son intervention dans le prix d'achat de l'immeuble et engendra l'accueil au Centre Ville de nouveaux habitants, qui en devenant propriétaires participeront au financement des services locaux à travers le précompte immobilier, le précompte professionnel et le Fonds des communes et apporteront une masse financière complémentaire aux commerces locaux.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

## **SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES**

### **19. SAE/ALE 13 dit "Sucrierie"**

**- Projet d'arrêté ministériel de subvention. Information.**

**- Convention annexe entre la Région et la Ville relative à la subvention de travaux d'assainissement. Approbation.**

L'arrêté ministériel du 3 octobre 2003 décide de l'assainissement ou la rénovation du site d'activité économique désaffecté SAE/ALE13 dit « Sucrierie » à Ath.

La Ville a bénéficié le 9 janvier 2004 d'un arrêté de subvention en vue de l'acquisition de parcelles sises dans le périmètre du site susdit et a sollicité une subvention régionale en vue de l'assainissement et la rénovation du site.

La division de l'aménagement et de l'urbanisme, Direction de l'Aménagement opérationnel de la Région wallonne, nous a donc transmis ce 6 mai 2004 le projet d'arrêté ministériel de subvention ainsi que sa convention annexe entre la Région et la Ville d'Ath, relatif à l'octroi à la Ville d'Ath d'une subvention en vue de l'assainissement et de la rénovation d'une partie du site SAE/ALE 13 dit « Sucrierie » à Ath et comprenant les parcelles cadastrées à Ath, 1<sup>ère</sup> division, section B n°811n90, 811p90 et 811S87.

Ces travaux, repris au programme de rénovation des sites d'activité économique désaffecté pour cette année 2004, comprennent principalement des travaux de mise hors eau des bâtiments maintenus, de démolition, de clôture et de verdissage.

Une subvention est ainsi octroyée à la Ville d'Ath pour financer ces dépenses à concurrence de 100%.

## **POLICE LOCALE**

### **20. Achat de matériel d'équipements divers pour la sécurité et l'équipement du personnel. Projet. Choix des modes de passation de marchés et de financement**

La zone de police pour fonctionner correctement doit disposer de matériel d'équipement adapté pour la sécurité, d'équipement pour le personnel et de divers matériels de balisage.

Pour ce faire, un cahier spécial des charges a été dressé comprenant 6 lots :

lot 1 : renouvellement des vêtements pour le maintien de l'ordre public comprenant des gants, sous-pull, casques, protections genoux, protections tibias, cagoule, ...

lot 2 : renouvellement des rack chargeur avec lampes torches

lot 3 : renouvellement de certaines matraques

lot 4 : renouvellement de certaines lampes clignotantes de signalisation et bandes flash pour les véhicules

lot 5 : renouvellement de matériels pour les cyclistes comprenant des casques, porte-bagages, sacoches.

## **21. Ouverture d'un emploi d'inspecteur principal et d'un emploi d'inspecteur de police par mobilité**

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

soit être honorés par des glissements « en interne »

soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale (y compris ceux se trouvant dans le dernier trimestre de formation dans les écoles de police) quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le second cycle de mobilité 2004 sera opérationnel incessamment.

Compte tenu des emplois vacants au cadre du personnel opérationnel, le Chef de corps postule que soit attribué par mobilité un emploi d'inspecteur principal et un emploi d'inspecteur, tous deux à affecter au service « interventions » et à nommer par notre assemblée après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats et recueil de l'avis du Chef de corps de chaque candidat.

M. le Bourgmestre vous propose d'approuver cette déclaration de vacance d'emplois.

## **22. Prévention de proximité dans les villes et communes de Wallonie. Accueil des victimes auprès des services de police. Adhésion**

Depuis 1997, la Ville d'Ath bénéficie d'une subvention pour l'accueil des victimes auprès des services de police.

Le 15 mai 2003, le Parlement Wallon a approuvé le Décret relatif à la prévention de proximité dans les villes et communes de Wallonie (MB. 24/06/2003).

L'article 18 dispose que « nonobstant la reconnaissance par le Gouvernement Wallon d'un plan, une subvention peut être accordée à une des communes membres de la zone de police concernée, selon les modalités définies par le Gouvernement, affectée au coût d'un travailleur social chargé, dans le ressort territorial de la zone, d'accompagner les services de police locale et d'améliorer l'accueil de première ligne des victimes.

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à ce projet.

## **INFORMATIQUE**

### **23. Marché 2004. Renouvellement et adaptation du parc informatique de la ville d'Ath**

La Ville d'Ath possède un parc informatique important constitué de 100 stations de travail et 15 serveurs.

Ce parc équipe le centre administratif ainsi que les autres implantations communales, comme la bibliothèque, le centre des archives, la caserne des pompiers, les directions scolaires, l'académie de musique, le service des sports, le bureau d'Action Jeunesse Infos, le musée des Géants,...

Le système informatique est ainsi devenu au fil du temps l'épine dorsale de notre administration.

Il est proposé de renouveler cette année certains équipements devenus obsolètes au sein de la cité administrative.

### **24. Marché 2004. Renouvellement des licences Microsoft de la Ville d'Ath**

Depuis plus de 15 ans déjà, la Ville d'Ath utilise les licences de la firme américaine Microsoft pour assurer le fonctionnement de ses systèmes informatiques.

Au départ, il s'agissait de quelques licences isolées. Au fil du temps, la presque totalité de nos installations en a été dotée.

Aujourd'hui, environ 100 stations de travail et 15 serveurs sont concernés.

En 2002, Microsoft a proposé à ses fidèles clients de souscrire un contrat d'assurance software destiné à assurer la continuité de ses services à prix réduit, ce que nous avons fait.

En cette année 2004, le moment est venu de renouveler cette assurance si nous voulons continuer de bénéficier des nouveautés et améliorations en cours.

Si au fil du temps le prix de revient du matériel informatique n'a cessé de diminuer, il n'en va pas de même pour les programmes. Le prix des licences qui doivent être périodiquement renouvelées pèse lourdement sur notre budget informatique.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup des logiciels libres et gratuits devant permettre à tout le monde de travailler en se passant de Microsoft. Notre avis est beaucoup plus nuancé dans le sens où le « monde Microsoft » ne marche pas si mal que cela et assure quand même le bon fonctionnement global de nos installations.

Notre informatique communale est devenu un ensemble complexe et vaste dont le caractère opérationnel doit être assuré coûte que coûte, ce qui ne laisse donc aucune place pour l'improvisation et le « bricolage ».

Le CIGER à Namur, notre principal fournisseur de programmes d'applications, a entamé une série d'études et de changements destinés à migrer progressivement ses applications vers le monde des logiciels libres. Nous suivons pas à pas l'évolution de ses différents travaux.

Aujourd'hui, il est envisageable de se passer de Microsoft en ce qui concerne les outils logiciels de bureautique. On pourrait sans risque remplacer la suite Office 2003 (Microsoft) par Open Office (monde libre) ou par Star Office 7 (Sun), réduire ainsi considérablement nos investissements et conserver malgré tout une compatibilité de 95 % avec ceux qui continueraient d'utiliser les produits de Microsoft. La licence Open Office est entièrement gratuite et la licence Star Office est 4 fois moins chère que Office de Microsoft.

Le non renouvellement d'une partie du contrat d'assurance nous autorise cependant à continuer d'utiliser les produits achetés d'origine. Ainsi, nous pouvons envisager une migration en douceur de manière à ne pas perturber le bon fonctionnement de nos services.

## **25. Marché 2004. Amélioration du système cartographique de la Ville**

Depuis quelques années déjà, la Ville d'Ath s'est dotée d'un système de gestion pour la cartographie.

Cette technologie en constante évolution a progressivement été installée dans nos départements techniques (Régie ouvriers, bureau d'étude, Environnement, Urbanisme).

Eu égard aux résultats obtenus, il serait maintenant intéressant de poursuivre le déploiement dans d'autres secteurs comme la police et le service des espaces verts.

Il est également nécessaire de procéder à des adaptations ou des entretiens de nos matériels spécifiques, d'acquérir des fonds de plans (IGN et Cadastre), de changer le système de diffusion des cartes et de former le personnel à ces nouvelles techniques.

C'est pourquoi, nous proposons aujourd'hui d'étendre et d'améliorer certains aspects de notre cartographie, en procédant :

A l'acquisition d'un système de diffusion interne des cartes sur le réseau moins gourmand en ressources et plus performant pour les utilisateurs.

A l'entretien et l'amélioration du matériel topographique.

A l'acquisition de différents fonds de carte auprès de l'IGN et du Cadastre.

A la formation complémentaire du personnel.

## **SERVICE INCENDIE**

### **26. Achat de matériel d'équipement pour le service incendie. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation**

Le service incendie assure quelques 2.500 interventions annuelles. Pour assurer correctement ses missions, ce service doit disposer de matériels et d'équipement en parfait état de fonctionnement.

Le véhicule assurant le transport de personnel et de matériel notamment pour éradiquer les nids de guêpes, pour assurer le nettoyage des routes, les petites interventions urgentes qui ne nécessitent pas le déplacement des gros camions date de 1988 et ne peut plus être présenté au contrôle technique suite à sa vétusté.

Le commandant des pompiers souhaite acquérir un véhicule neuf, type châssis court, 3 places, cylindrée 2,4 litres diesel équipé d'un gyrophare bleu à miroir parabolique et d'une lampe halogène, d'un avertisseur, d'une radio SI, d'une attache remorque, d'un porte échelle et de l'ensemble des logos obligatoires pour les véhicules d'incendie.

Au delà, le service d'incendie ne dispose pas de remorque qui est notamment utilisée dans le cadre du transport de matériels sales lors des intervention incendie, pour les interventions dans le cadre des inondations et du nettoyage des routes,...

Le Commandant des pompiers suggère l'acquisition d'une remorque sans frein de 2,5m x 1,3m avec 2 trains de roues et une charge maximale de 1.500 kg ne devant pas passer au contrôle technique.

### **27. Achat de matériel d'équipement pour les ambulances. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation**

Les ambulances dont dispose le service incendie assure quelques 1.200 interventions annuelles.

Pour assurer le bon fonctionnement des secours, les ambulances doivent être équipée d'un matériel en bon état de fonctionnement.

Aussi, le Commandant des pompiers souhaite acquérir pour remplacer les éléments actuels devenus vétustes :

deux oxymètres de pouls  
deux tensiomètres  
deux glucomètres

deux stéthoscopes

Au delà, les vêtements de travail et de sécurité des ambulanciers qui pour certains leur appartiennent ne présentent aucune sécurité lors des interventions nocturnes et ne respectent pas les règles minimales d'hygiène.

Le Commandant des pompiers souhaite acquérir 30 tenues de sécurité pour les ambulanciers qui respecteront les règles de sécurité et d'hygiène.

## **ACTION JEUNESSE INFO**

### **28. Plan de prévention et de proximité. Ratification**

Depuis 1996, la Ville d'Ath bénéficie d'une subvention annuelle afin de mettre en œuvre les « Plans Sociaux Intégrés » (P.S.I). Ceux-ci ont été remplacés par les « Plans de Prévention et de Proximité » (P.P.P) institués par Décret du Parlement Wallon du 15 mai 2003 (M.B 24/06/2003).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, la Ville d'Ath pourra bénéficier d'une subvention annuelle garantie sur 4 ans (le double des subventions obtenues antérieurement par le biais des P.S.I).

Vu l'urgence de déposer un dossier complet avant le 15 mai 2004, le Collège des Bourgmestre et Echevins, en sa séance du 10 mai 2004, a arrêté le plan local de prévention et de proximité, lequel s'articule sur les axes suivants :

le projet café « Ath'tentif » ;  
les activités qui ont trait au local du parking des locomotives ;

les actions de prévention ;  
un projet d'échange entre jeunes de différents pays ;  
un projet de local itinérant ;

le projet d'accueil et d'information au public.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose de ratifier cette décision

## **LECTURE PUBLIQUE**

### **29. Acquisition de documents (livres, cédéroms) à destination du réseau local de lecture publique**

Le déménagement de la bibliothèque et son inauguration en 2000 ont provoqué une explosion de l'ensemble des paramètres de mesure de l'évolution de la bibliothèque durant cette année. Le choc de la nouveauté passée, l'année 2001 connut une progression lente et constante par rapport à 2000 pour atteindre des records historiques. 2002 fut marquée par un arrêt et même un léger recul. L'année 2003 a marqué un réel redressement et a connu une situation comparable à celle de 2001, année exceptionnelle. Les 5 premiers mois de 2004 indiquent un nouveau tassement. Aujourd'hui, le réseau de lecture publique compte près de 11000 usagers contre 4200 en 1987, soit 38 % par rapport à la population d'Ath (la moyenne en Communauté française est de 15%). Parmi ses usagers, le réseau de lecture compte près de 4 lecteurs sur 10 qui ne sont pas domiciliés dans l'entité. Il démontre ainsi son rôle régional attractif dont l'impact se répercute non seulement dans le secteur culturel mais aussi économique (commerces). Le nombre de prêts s'élève à plus de 155.000.

Le travail réalisé pour les écoles de l'enseignement fondamental, pour des adultes handicapés mentaux et certaines classes de l'enseignement secondaire est également exceptionnel. L'année scolaire 2003/2004 se terminera avec près de 500 animations aux nombreux thèmes : contes, lecture vivante, recherches documentaires, projet « Dites, les enfants ! », Initiation à la philosophie, ateliers écriture et dessin, atelier poésie.... Toutes ces activités sont réalisées par le propre personnel de la Bibliothèque. Il faut y ajouter 950 visites de classe et les centaines de visites et animations réalisées à la ludothèque « Pirouette ». Le réseau local de lecture d'Ath détient vraisemblablement le record du nombre d'animations réalisées dans une bibliothèque en Communauté française. Durant cette période la Bibliothèque a également accueilli une vingtaine de fois des animateurs du Musée d'Art Contemporain de Hornu qui ont initié des enfants de 8 ans à l'art Moderne.

A côté du livre, les nouvelles technologies ont fait une entrée en force à la bibliothèque avec la création d'un espace multimédia qui fut l'un des tous premiers dans une bibliothèque publique. 1351 personnes l'ont fréquenté en 2000, année de son inauguration. 3 ans plus tard, elles étaient 2828 à surfer sur le net ou à utiliser les fonctions bureautiques. Des formations gratuites d'initiation y sont régulièrement organisées. Le public, essentiellement composé de personnes âgées de 60 ans et plus, peut ainsi se familiariser avec Windows, Word, Internet ou le courrier électronique. Beaucoup d'utilisateurs de l'espace sont issus de milieux socialement défavorisés ou sont des réfugiés politiques relevant du C.P.A.S.. Ici aussi la Bibliothèque tente de remplir son rôle de réduire les inégalités sociales pour l'accès aux connaissances.

Introduits en 2000 à la bibliothèque, les cédéroms culturels, éducatifs et d'apprentissage des langues connaissent un succès constant. Avec plus de 850 prêts de cédéroms en 2003, la Bibliothèque en a prêté nettement plus que le Discobus de la Médiathèque qui pourtant peut s'appuyer sur un fonds de plusieurs milliers d'exemplaires.

Grâce à une excellente collaboration qui a toujours existé entre les réseaux libre et communal, le réseau local de lecture publique a été profondément réorganisé en 2002 avec l'ouverture d'une section ludothèque à la Bibliothèque Loisirs et Culture. Tout de suite, ce fut un succès : elle compte

aujourd'hui plus de 800 jeux et 600 utilisateurs. Des classes y participent régulièrement à des animations, des « soirées jeux » sont organisées...

Cette année, et aussi, celles à venir devront être les années de consolidation. Ath dispose maintenant d'un pôle important de mise à disposition de documents, situé dans un périmètre restreint. Il y a non seulement les sections du réseau local lui-même (section salle de lecture, sections « adultes » et « jeunesse », espace multimédia, section ludothèque) mais aussi depuis peu le stationnement bi-hebdomadaire du Discobus de la Médiathèque à proximité de la bibliothèque.

Cet ensemble de services à la population qui s'est mis en place ces 5 dernières années doit être soutenu par l'acquisition de documents supplémentaires, non seulement parce que le législateur oblige la Ville à acquérir un minimum de 4500 documents annuellement (arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 1995) mais aussi parce que la volonté est d'élargir le choix du public à des supports de qualité de plus en plus nombreux.

Le Collège vous propose l'acquisition de livres, cédéroms et jeux pour le réseau de lecture publique d'Ath.

## **PREVENTION INONDATIONS**

### **30. Prévention inondations Maffle, Arbre et dossiers connexes. Petit secours de la Hunelle, Dendre orientale. Avis. Modes de marché et de financement. Approbation**

Lors des pluies importantes, plusieurs maisons d'Arbre et de Maffle sont régulièrement sous les eaux.

Il y a plusieurs causes à cette situation qui d'année en année, s'aggravent.

La première est le durcissement des sols qui à travers les fossés ou les voies d'écoulement d'eau rectifiées, amène plus rapidement l'eau aux endroits situés en aval.

La seconde est dû à l'entretien des rieux de certaines catégories qui n'est pas toujours suffisant et réalisé au bon moment.

Après avoir traité en grande partie le rieu d'Ormeignies, le rieu Saint-Jean, le Tardin sur les villages d'Ormeignies, Irchonwelz, Ligne, Villers-Saint-Amand, Moulbaix, après avoir réalisé certains aménagements le long de la Sille et les cours d'eau latéraux, il reste à se pencher sur la Dendre orientale et deux cours d'eau qui se jettent dans cette dernière, la Presse aux limites d'Arbre et de Maffle et la Hunelle venant de Chièvres.

Le petit secours de cette dernière qui partait à l'endroit où la ligne Ath-Jurbise surplombe le cours d'eau de troisième catégorie, traverse les parcelles de la succession du Notaire KEBERS.

Le secours passe sous un pont affaissé et aboutit sous un sentier communal joignant la place de la Source à Arbre à la ligne ferroviaire Ath-Jurbise.

Enfin, le dit sentier revient vers la rue de la Meunerie à Maffle. Après avoir longé le potager d'une propriété, il traverse un étang de +/- 1 ha 50 qui a été totalement obstrué par des limons arrachés aux parcelles cultivées.

Ces 25.000 m<sup>3</sup> d'alluvions ont bouché le moine qui permet aux eaux qui empruntent le petit secours de la Hunelle de rejoindre la Dendre orientale après avoir traversé et rempli l'étang qui en période de haute pluviométrie, joue un rôle de bassin d'orage.

Ce petit secours de la Hunelle doit être remis en état sur +/- 250 m. Les ouvrages (pont, etc.) et les nettoyages de ces derniers doivent être réalisés pour qu'en période de fortes crues, les eau suivent le

secours et se jettent dans l'étang réduisant ainsi les inondations des terrains et immeubles situés autour du pont de la Source à Arbre et les dernières maisons du chemin de la Meunerie.

Le propriétaire de l'étang et celui dont la propriété est traversée par le petit secours de la Hunelle, ont marqué leur accord pour réaliser en partenariat les travaux de remise en état des ouvrages avec participation financière de chacun d'entre eux.

A proximité immédiate, la ville est propriétaire d'une parcelle de terrain de +/- 1 ha 80 a augmentés de +/- 75 a loués à la Société Wallonne des Eaux. Voici quelques années, les arbres ont été abattus. Le taillis est inexistant et seuls deux ou trois magnifiques arbres protègent un pavillon classé qui mérite vraiment une attention particulière.

La dite parcelle pourrait être remise en état en broyant les résidus des bois morts laissés là par l'ancien exploitant. Elle pourrait accueillir moyennant paiement des riches alluvions qui devraient être épandus sur pratiquement 3 ha de sol et ce, sur une hauteur de +/- 50 à 60 cm.

Une fois les terrains bien préparés, ils pourraient être plantés en hêtraies de grande qualité.

Quant au pavillon, +/- 2.500 EUR seraient utiles pour le sauvegarder.

Parallèlement le long du cours d'eau dont il a été fait état ci-dessus, le moine et un pont communal devraient être rétablis.

Ainsi, nous aurons reconstitué un bassin d'orage de +/- 19.000 m<sup>3</sup> qui combiné à la levée de terre à réaliser de l'autre côté de la Dendre, aux limites d'Arbre et de Maffle, à proximité du sentier de la Meunerie, et à la pose d'un anti-refouleur sur une canalisation qui se jette dans le Tardin, pourrait garantir bien davantage les propriétaires régulièrement inondés.

Ces travaux et investissements apporteront des améliorations notoires le long de la Dendre orientale.

Au-delà, nous avons aussi demandé à la Région wallonne qui gère ce cours d'eau de deuxième catégorie d'étudier le fascinage et la pose de gabions à certains endroits où le cours d'eau arrache fortement les berges réduisant la surface de certaines propriétés au détriment d'autres et amenant surtout de la terre dans ce cours d'eau.

En ce qui concerne la qualité des eaux qui coulent dans ces deux rieux, elle est fortement améliorée depuis l'installation à Brugelette pour la sucrerie d'une vaste station d'épuration, de la construction de l'une ou l'autre station d'épuration sur Chièvres, de l'aménagement de la station d'épuration de Maffle qui reprend aussi une bonne partie des eaux usées d'Arbre.

Les spécialistes de la Région wallonne estiment que peu à peu faune et flore retrouveront un équilibre tel que le réempoissonnement de la rivière pourra être envisagé.

A travers nos différents contacts, nous avons pu découvrir le château SCHMIDT construit fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'une gentilhommière précédée d'une cour bordée de deux remises à voitures. C'est un bel ensemble de pierres et de briques qui rappellent l'architecture traditionnelle de qualité qu'on retrouve à la même époque dans les fermes et les belles maisons urbaines de Mons et d'Ath. Un pavillon carré de bonne qualité architecturale et un temple néoclassique situé dans le parc retient l'attention.

### **Balade familiale**

Une fois les travaux ci-avant énoncés réalisés, en partant du RAVEL au quai de l'Entrepôt, on rejoint les carrières de Maffle pour gagner la rue de la Meunerie, longer le terrain de la future hêtraie, passer devant le temple et admirer le château SCHMIDT pour venir vers le chemin de la Tannerie et joindre la place d'Arbre. Voilà un bien belle promenade qui complétée par la visite de l'ancienne brasserie Rivière, du Parc de l'Avenir, du chemin des Bosses, de la Réserve naturelle du bassin Ninie, revient ainsi au quai de l'Entrepôt et au centre ville vers le Moulin des Estanques.

### **Quels sont les travaux à accomplir pour joindre les objectifs?**

Remise en état de l'itinéraire du petit secours de la Hunelle.

Quote-part communale dans le curage de l'étang qui reçoit les alluvions du rieu.

Remise en état de deux ouvrages d'art.

Broyage des résidus des bois morts sur la partie communale.

Protection du temple.

Remise à niveau de la terre communale sur +/- 3 ha, soit +/- 25.000 m<sup>2</sup> sur +/- 70 cm de haut, soit 17.500 m<sup>3</sup>.

Une fois tassées, ces terres constitueront une parcelle de terrain de grande qualité qui pourra être plantée en hêtraies en collaboration avec le Centre d'Essais horticoles du Hainaut, les pépiniéristes, la Haute Ecole d'Agriculture et surtout M. CHOTTEAU, Ingénieur Botanique Spécialiste dans les hêtres dont il détient 150 espèces à ce jour.

Cette station de 3 ha a augmentés de 8 ha de parc privé constituera pour la Région wallonne une station sylvicole qui sera suivie par les universités et la Haute Ecole d'Agriculture d'Ath.

C'est un effort pour réaliser un environnement paysager de grande valeur qui constituera une référence pour les pépiniéristes et les étudiants des écoles, remettra en service le secours de la Hunelle et un étang, réservoir d'eau d'une grande capacité de +/- 19.000 m<sup>3</sup>.

Les partenaires privés ont marqué leur accord pour financer leur quote-part.

Quant à la Région wallonne qui gère la Dendre orientale, elle posera prochainement de nombreux gabions et fascinera les berges pour éviter qu'elles ne s'affaissent dans le cours d'eau.

Cette technique de travail apportera un plus intéressant à notre patrimoine, facilitera les collaborations entre les institutions sylvicoles scientifiques, enrichira à terme la ville d'une hêtraie particulièrement intéressante et ouvrira au public la propriété SCHMIDT lors des journées du patrimoine.